

Contrôle sanitaire des  
EAUX DESTINÉES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Affaire suivie par :  
SECTEUR A - DD28- 02-38-77-33-78

[résultats à afficher en mairie](#)

**Destinataire(s)**

MONSIEUR LE PRESIDENT - COM COM PORTES EURELIENNES IDF V  
MONSIEUR LE MAIRE - MAIRIE DE AUNEAU-BLEURY-SAINT-SYMPH  
MONSIEUR LE DIRECTEUR - VEOLIA EAU - CGE

La synthèse annuelle 2021 de la qualité de l'eau par commune (infofacture) est disponible au lien suivant :  
<https://www.centre-val-de-loire.ars.sante.fr/qualite-de-leau-potable-synthese-annuelle-par-commune-info-facture> et ci-après les résultats des analyses effectuées sur l'échantillon prélevé, dans le cadre du contrôle sanitaire, sur l'unité de gestion de :

**COM COM PORTES EURELIENNES IDF V**

Prélèvement	00122076	Commune	AUNEAU-BLEURY-SAINT-SYMPHORI
Unité de gestion	0810 COM COM PORTES EURELIENNES IDF V	Prélevé le :	mardi 13 février 2024 à 10h09
Installation	TTP 000614 PENET	par :	SS
Point de surveillance	P 0000000793 STATION DE POMPAGE DE PENET	Type visite :	P1
Localisation exacte	ROBINET REFOULEMENT APT		

**Mesures de terrain**

Température de l'eau  
pH

Résultats	Limites de qualité		Références de qualité	
	inférieure	supérieure	inférieure	supérieure
11.3 °C				25.00
7.2 unité pH			6.50	9.00

**Analyses laboratoire**

Analyse effectuée par : LABORATOIRE SANTE ENVIRONNEMENT HYGIENE DE LYON (CARSO-LSEHL) 6901  
Type de l'analyse : 28X Code SISE de l'analyse : 00128004 Référence laboratoire : LSE2402-38472

**MÉTABOLITES DONT LA PERTINENCE N'A PAS ÉTÉ CARACTÉRISÉE**

Chlorothalonil R417888	0.042	µg/L		0.10		
------------------------	-------	------	--	------	--	--

**MÉTABOLITES PERTINENTS**

Chlorothalonil R471811	<b>0.718</b>	µg/L		0.10		
------------------------	--------------	------	--	------	--	--

**Conclusion sanitaire ( Prélèvement N° : 00122076)**

Le recontrôle montre une eau de qualité chimique non conforme en raison du dépassement de la limite de qualité en vigueur pour le paramètre chlorothalonil R471811. Cette non-conformité n'entraîne pas de restriction d'usage pour les consommateurs, au regard des connaissances scientifiques actuelles. La concentration totale en pesticides s'est atteinte 0,76 µg/l, valeur supérieure à la limite de qualité de 0,5 µg/l pour le total des pesticides analysés (hors métabolites non pertinents). Un contrôle renforcé est mis en place. Des actions correctives sont demandées à la PRPDE.

Chartres, le 8 mars 2024

P/le Préfet,  
P/ le directeur départemental,  
Le Référent de l'unité Eaux  
potable et de Loisirs

signé :

Alexis CARRERE